

Grenoble, le 03 juillet 2015



L'inspectrice de l'Éducation nationale

à
Mesdames les directrices,
Messieurs les directeurs,
Mesdames et Messieurs les enseignants
Circonscription de Grenoble 3

Objet : Organisation des agréments d'intervenants bénévoles en natation

N/Réf : NC/IB 1112

Affaire suivie par
Yvonne Semanaz

Téléphone
04.38.24.09.15
Télécopie
04.76.24.68.34

Mél : ce.0381617b
@ac-grenoble.fr

Adresse postale
5 rue F. Garcia Lorca
38100 GRENOBLE

Je souhaite vous rappeler les conditions d'organisation des séances de natation et porter à votre connaissance les informations concernant les séances d'agrément des intervenants bénévoles pour l'année 2015/2016.

Le texte règlementant l'enseignement de la natation est le BO n°28 du 14 juillet 2011 (disponible sur le site de la circonscription).

Le recours à des intervenants bénévoles agréés est à prévoir dans le cadre du taux d'encadrement ci-après :

- En **maternelle, l'enseignant et deux adultes agréés**, qualifiés ou bénévoles, pour une classe ;
- En élémentaire, l'enseignant et un adulte agréé ;
- Dans les classes comportant des élèves de maternelle et des élèves d'élémentaire, c'est le taux d'encadrement de la maternelle qui s'applique ;
- Dans le cas où l'effectif total de la classe maternelle et élémentaire est inférieur à 20 élèves, l'encadrement est limité à l'enseignant et un adulte agréé, qualifié ou bénévole ;
- Enfin, si le groupe classe comporte des élèves issus de plusieurs classes, avec un effectif supérieur à 30 élèves, un adulte agréé supplémentaire est requis.

Le nombre de personnes présentes lors d'une séance doit être au plus proche de ces taux d'encadrement réglementaires et l'on tâchera d'éviter un nombre trop important d'adultes présents autour du bassin en interdisant l'accès à toute personne non autorisée à intervenir (parents non agréés).

Les AVSi et AVSm, s'il en est, sont présent(e)s lors de la séance pour le seul suivi de l'enfant faisant l'objet d'un PPS. Ils ne sont pas soumis à l'agrément.



Le transport est pris en charge par les municipalités. Dans le car, je vous demande de veiller aux consignes de sécurité suivantes :

- Un adulte assis à côté de chaque sortie (avant et arrière) ;
- Pas d'enfant assis sur les premiers sièges avant, ainsi que sur le siège arrière central du bus ;
- Le bus ne doit démarrer que lorsque tous les enfants sont assis et attachés (si le bus est équipé de ceintures). N'hésitez pas à le rappeler au chauffeur si besoin.

2/2

La séance d'agrément comporte une partie pratique (test de natation) et une partie théorique (information). Elle dure environ **1h30**. La participation à ces deux temps spécifiques est obligatoire pour obtenir l'agrément. Les parents doivent se présenter, à l'heure prévue, munis d'un maillot et d'un bonnet de bain (les shorts de bain ne sont pas acceptés dans les piscines).

Pour obtenir l'agrément, les candidats devront réussir, dans un bassin de 2 mètres de profondeur, les épreuves suivantes : sauter dans l'eau, nager 50 mètres, passer sous un tapis flottant, descendre le long d'une perche, faire une étoile ventrale et une dorsale, rester en position verticale une minute, remonter un mannequin.

Il est important que les enseignants exposent précisément ces conditions aux éventuels candidats, avant de recueillir leur demande d'inscription et de la transmettre aux conseillers pédagogiques.

L'inscription à une séance d'agrément nécessite la communication par le directeur de l'école au conseiller pédagogique responsable de la séance des informations suivantes :

- **Nom de l'école**
- **Noms et prénoms des parents concernés par l'agrément**
- **Date d'agrément choisie par chaque parent**

Ces informations doivent être transmises à la circonscription **au plus tard 3 jours avant** l'agrément, délai de rigueur. A ce moment-là, les demandes des écoles seront examinées par la circonscription pour être validées ou repoussées à une date ultérieure en fonction du nombre de demandes et de la date du cycle natation des écoles.

Calendrier des séances d'agrément pour l'année scolaire 2015/2016

| Date | Heure | Lieu |
|--------------------|-------|---------------------------------|
| Mardi 15 septembre | 17h30 | Piscine Flottibulle Pt de Claix |
| Mardi 13 octobre | 17h30 | Stade nautique Echirolles |
| Jeudi 07 janvier | 17h30 | Piscine Flottibulle Pt de Claix |


Béatrice Bossennec